

Préparez vos pièces d'identité pour voter

Trois options pour prouver votre identité et votre adresse

Pour voter, vous devez être citoyen canadien et avoir au moins 18 ans le jour de l'élection.

Option 1



Présentez une de ces pièces d'identité

- votre permis de conduire
- toute autre carte délivrée par un gouvernement canadien (fédéral, provincial, territorial ou local) portant vos photo, nom et adresse actuelle

Option 2



Présentez deux pièces d'identité

Les deux doivent porter votre nom et au moins l'une d'elles votre adresse actuelle.

Exemples :

- carte d'information de l'électeur et état de compte bancaire
- facture d'un service public et carte d'identité d'étudiant

Vous n'avez pas ces pièces d'identité? Aucun problème!

Consultez la **liste des pièces d'identité acceptées pour l'option 2** ci-dessous.

Option 3



Si vous n'avez pas de pièce d'identité

Vous pouvez tout de même voter si vous établissez votre identité et votre adresse par écrit et demandez à une personne d'être votre répondant. Cette personne doit vous connaître et être inscrite à votre bureau de vote.

Le répondant doit prouver son identité et son adresse, et il ne peut répondre que d'une seule personne (excepté dans les établissements de soins de longue durée).



D'un gouvernement ou d'un organisme gouvernemental			
<ul style="list-style-type: none"> • avis de cotisation d'impôt sur le revenu • avis de cotisation ou d'évaluation de l'impôt foncier • carte d'assurance-maladie • carte d'assurance sociale • carte d'identité d'une régie des alcools • carte d'identité des Forces canadiennes 	<ul style="list-style-type: none"> • carte de bibliothèque • carte ou certificat de citoyenneté canadienne • carte de la Sécurité de la vieillesse • carte de libéré conditionnel • carte de membre d'une bande • carte de Métis • carte d'identité de santé d'Anciens Combattants 	<ul style="list-style-type: none"> • carte de transport en commun • carte délivrée par une autorité locale inuite • certificat de naissance • carte de statut d'Indien ou confirmation temporaire de l'inscription • chèque ou talon de chèque du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • document de propriété d'un véhicule • passeport canadien (accepté seulement comme preuve d'identité) • permis d'arme à feu • permis ou carte de pêche, de piégeage ou de chasse • relevé de prestations du gouvernement
D'Élections Canada	D'un établissement d'enseignement	D'un établissement ou d'un organisme de soins de santé	
<ul style="list-style-type: none"> • carte d'information de l'électeur • formulaire de révision ciblée remis aux résidents d'établissements de soins de longue durée 	<ul style="list-style-type: none"> • carte d'identité d'étudiant • correspondance provenant d'une école, d'un collège ou d'une université 	<ul style="list-style-type: none"> • bracelet d'identité délivré par un hôpital ou un établissement de soins de longue durée • carte d'hôpital • carte d'une clinique médicale 	<ul style="list-style-type: none"> • carte de donneur de sang • carte de l'INCA • étiquette sur un contenant de médicaments sous ordonnance
D'une institution financière	D'un organisme privé	Lettres de confirmation	
<ul style="list-style-type: none"> • carte de crédit • carte de débit • certificat, police ou relevé d'assurance • chèque personnel • convention hypothécaire ou état de compte de prêt hypothécaire 	<ul style="list-style-type: none"> • état de compte bancaire • état de compte d'une caisse populaire • état des prestations d'un régime de retraite • relevé de carte de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> • bail ou sous-bail d'habitation • carte d'employé • facture d'un service public (p. ex. électricité, eau, services de télécommunication, comme le téléphone, la télévision par câble ou la télévision par satellite) 	<ul style="list-style-type: none"> • lettre d'un curateur public ou d'un tuteur public • lettre de confirmation de résidence délivrée par l'autorité responsable d'une bande ou d'une réserve des Premières Nations, une autorité locale inuite, ou d'une autorité d'établissement métis de l'Alberta • lettre de confirmation de résidence, attestation de séjour, formulaire d'admission ou relevé de prestations délivré par l'autorité responsable :

D'autres pièces d'identité pourraient être ajoutées. Nous acceptons les relevés de comptes et les factures électroniques imprimés ou montrés sur un appareil mobile.